

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-37

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 AVRIL 2011

Date de convocation :
20/04/2011

Date d'affichage :
03/05/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 17
- votants : 17

Le VINGT HUIT AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix huit heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude HOARAU, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude GIRERD (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Michel POUGET (remplacé par M. Michel PEQUIGNOT), M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : FIXATION DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) POUR LE SMIRTOM DE BEAUGENCY ET LE SMICTOM DE LAMOTTE-SALBRIS

Monsieur le Président rappelle que par l'intermédiaire des compétences dévolues à la Communauté de Communes, le Conseil de Communauté a instauré, à compter du 1^{er} janvier 2007, la T.E.O.M. et a décidé de se substituer aux villes membres de la Communauté pour sa perception. Il rappelle également que l'article 107 de la loi de Finances initiale pour 2004, codifié aux articles 1636 B sexies et 1609 quarter du Code Général des Impôts, prévoit :

1°) Qu'à compter de 2005, les communes ou leurs groupements votent un taux de T.E.O.M. et non plus un produit comme auparavant.

2°) Que les communes ou groupements de Communes, compétents en matière d'élimination des déchets ménagers, peuvent voter, sur leur territoire, des taux de T.E.O.M. différents en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu à l'utilisateur.

Suite à l'analyse effectuée par la Commission Finances le 19 avril 2011, il est proposé au conseil communautaire de voter les taux de la TEOM des Communes d'Ardon et Ligny-le-Ribault relevant du SMIRTOM et des Communes de La Ferté Saint-Aubin, Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette et Sennely relevant du SMICTOM pour 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

FIXE les taux 2011 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.), comme suit :

- ARDON :	11,43 %,
- LIGNY-LE-RIBAUT :	11,43 %,
- LA FERTE SAINT-AUBIN :	13,80 %,
- MARCILLY-EN-VILLETTE :	13,80 %,
- MENESTREAU-EN-VILLETTE :	13,80 %,
- SENNELY :	13,80 %.

CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux Services fiscaux par l'intermédiaire des Services préfectoraux.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-38

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 AVRIL 2011

Date de convocation :
20/04/2011

Date d'affichage :
03/05/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 17
- votants : 17

Le VINGT HUIT AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix huit heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude HOARAU, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude GIRERD (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Michel POUGET (remplacé par M. Michel PEQUIGNOT), M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : VOTE DU TAUX DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) 2011

Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la Commission Finances, rappelle à l'Assemblée qu'en 2010, les collectivités percevant l'ex-produit de TP ont voté un taux relais. L'ETAT a joué le rôle de chambre de compensation.

En 2011, les collectivités perçoivent les nouveaux produits remplaçant la TP : CFE, CVAE, IFER, TASCOM. Parmi ces différentes composantes, les collectivités ne votent que le taux de CFE.

Dans le cas de la **Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin**, EPCI à fiscalité professionnelle unique, elle dispose d'un taux de CFE 2010 "rebasé" de 21,61 %.

Ce taux est calculé de la façon suivante :

Taux relais 2010 CCFSA	13,94
Taux Régional 2009	2,83
Taux Départemental 2009	5,87
Taux CNP recalculé	1,89615
TOTAL (a)	24,53615
Correction	
Suppression abattement 16 %	0,84
Transfert des frais de gestion	1,0485
TOTAL CORRECTION (b)	0,88074
Taux CFE rebasé (a) x (b)	21,64

Ce taux figurera dans l'état 1259.

A compter de 2011, un EPCI à FPU peut voter son ou ses taux pour obtenir le produit nécessaire à l'équilibre de son budget de la façon suivante :

- maintenir son taux de CFE 2010 "rebasé"
- augmenter son taux CFE voté en 2011 (dans le respect des règles de lien)
- envisager éventuellement un produit de TH et TF supplémentaire par rapport au seul produit TH et TF transféré.

La fraction des taux liés au transfert de la TH et la TFNB seront retranscrits dans l'état 1259 : indication des taux et du produit correspondant.

De même, le produit de la CVAE, le produit global de l'IFER ainsi que le versement ou le prélèvement à la Garantie Individuelle des Ressources (GIR) seront retranscrits dans l'état 1259.

Cependant et conformément à la réglementation, il est possible pour la collectivité de majorer ce taux de 1,26 % soit 22,90 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE de fixer le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) 2011 rebasé et majoré à 22,90 %.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-39

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 AVRIL 2011

Date de convocation :
20/04/2011

Date d'affichage :
03/05/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 17
- votants : 17

Le VINGT HUIT AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix huit heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude HOARAU, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude GIRERD (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Michel POUGET (remplacé par M. Michel PEQUIGNOT), M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2010 DU BUDGET PRINCIPAL

Sur le rapport de M. Jean-Paul ROCHE, Président de la Commission des Finances,

Vu le résultat constaté de l'exercice 2010 en excédent de fonctionnement pour la somme de 347 281,37 €

et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter l'ensemble de ce crédit en recettes d'investissement au compte 1068.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-40

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 AVRIL 2011

Date de convocation :
20/04/2011

Date d'affichage :
03/05/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 17
- votants : 17

Le VINGT HUIT AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix huit heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude HOARAU, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude GIRERD (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Michel POUGET (remplacé par M. Michel PEQUIGNOT), M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL 2011

Sur le rapport de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la Commission Finances,

Vu le budget primitif adopté le 16 décembre 2010,

Vu la Commission des Finances du 19 avril 2011,

Considérant la nécessité de procéder à des mouvements budgétaires aussi bien en fonctionnement qu'en investissement et ceci afin de reprendre les résultats constatés lors de l'adoption du compte administratif 2010 ainsi que les restes à réaliser 2010, et de corriger à la hausse ou à la baisse l'ensemble des contributions de l'Etat ainsi que l'ensemble des produits attendus par les contributions directes,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le budget supplémentaire qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : **3 687,00 €**
- section d'investissement : **611 932,99 €**

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-41

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 AVRIL 2011

Date de convocation :
20/04/2011

Date d'affichage :
03/05/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 17
- votants : 17

Le VINGT HUIT AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix huit heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude HOARAU, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude GIRERD (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Michel POUGET (remplacé par M. Michel PEQUIGNOT), M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : COMPLEXE AQUATIQUE – CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Monsieur Philippe FROMENT, Président de la Commission Affaires Scolaires et Sportives, expose à l'Assemblée que, par délibération du 29 septembre 2010, le Conseil Communautaire a approuvé le programme de restructuration et d'extension de la piscine du COSSON, sise à LA FERTE SAINT-AUBIN.

En effet, dans le cadre de sa politique sportive, la Communauté de Communes du Canton de La Ferté-Saint-Aubin a décidé la construction d'un complexe aquatique intercommunal en lieu et place des équipements d'été actuels devenus inutilisables.

Il s'agit donc en tranche ferme de la construction d'un équipement comprenant : un accueil de 56 m², des vestiaires sanitaires de 285 m², un espace halle bassin couvert de 179 m² (comprenant un bassin d'apprentissage de 140 m², une pataugeoire de 30 m², un bassin d'accès au bassin nordique extérieur de 9 m²), des locaux techniques, un bassin extérieur de 375 m² et 730 m² de plages minérales.

Cette opération s'inscrit dans une démarche de Haute Qualité Environnementale.

Tranche ferme : 3 280 238 € HT.

A cela s'ajouterait deux tranches conditionnelles relatives pour la première à la construction d'un espace de remise en forme de 405 m² comprenant outre un espace accueil, des sanitaires, des spas, saunas, jacuzzi, bassin de balnéo., une salle de cours collectifs et une salle de cardio training et pour la seconde à la création d'une aire de stationnement de 50 places (tranche conditionnelle n° 2 non chiffrée à ce jour).

Tranche conditionnelle : 1 008 216 € HT.

Le montant du programme complet est donc de 4 288 454 € HT.

Le projet architectural intégrera les préconisations de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE). Les cibles préconisées sont : la relation harmonieuse des bâtiments avec l'environnement immédiat (périmètre du château, rivière du Cosson, terrain de camping,...), un chantier à faible nuisance, la gestion énergétique des équipements, la gestion de l'eau et le confort hygrothermique.

Les travaux dureront 15 mois pour une ouverture prévue des équipements en juillet 2013.

Lors de la même séance du conseil communautaire du 29 septembre 2010, a également été approuvé le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse, en vue de la réalisation du projet.

Conformément à cette délibération, un appel à candidatures, relatif au concours de maîtrise d'œuvre, a été lancé pour la sélection des candidats. Sur près de 23 équipes ayant répondu, le jury, désigné à cet effet, a proposé de retenir 3 candidats et les a invités à remettre leurs prestations, correspondant notamment à une esquisse et à un budget estimatif.

Conformément à l'article 70 du code des marchés publics, après l'examen des prestations des candidats, le jury a émis un avis motivé sur les projets et proposé de désigner lauréat du concours le groupement constitué de COSTE ARCHITECTURES, 11, rue de la Prévôté, 78550 HOUDAN, mandataire, de la Société d'Architecture BOITE, architecte associé, de la SARL TUAL (BET fluides), de la Société BET LIDOVE (BET structures), de la Société GD ECO SARL (économiste), de la Société ACCOUSTIQUE VIVIE ET ASSOCIES (acousticien) et de la Société CAP TERRE (paysagiste).

Le projet présenté par cette équipe répond parfaitement au programme élaboré conjointement par la Communauté de Communes et l'assistant à maîtrise d'ouvrage le cabinet D2X. Il offre une excellente qualité d'intégration au site et s'inscrit dans les préconisations de la démarche HQE. Il répond de manière aussi satisfaisante aux fonctionnalités attendues de cet établissement aquatique.

Conformément aux dispositions des articles 35-II-7^{ème}, 70 et 74 du code des marchés publics, les négociations préalables ont été engagées avec le lauréat, en vue de la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre pour un montant d'honoraires négocié comme suit : taux de référence de 9,27 % avec un coefficient de complexité de 1,40 %, soit des honoraires à 12,98 % du montant estimatif des travaux décrits ci-dessus.

Montant de la tranche ferme :	3 280 238,00 €
Montant de la tranche conditionnelle n°1 :	1 008 216,00 €
TOTAL HT	4 288 454,00 €
TVA 19,6 %	840 536,98 €
TOTAL TTC	5 128 990,98 €

Honoraires prévisionnels (12,978 % TTC) soit : 665 640,45 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de confier la maîtrise d'œuvre des travaux de restructuration et d'extension du complexe aquatique du COSSON, au groupement de maîtrise d'œuvre dont COSTE ARCHITECTURES est le mandataire pour un montant estimatif de **5 128 990,98 € TTC** avec un montant d'honoraires de 12,98 % TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou Monsieur le Vice-Président délégué, à signer, au nom de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin, le marché à conclure avec le groupement dont le mandataire est COSTE ARCHITECTURES, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-42

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 AVRIL 2011

Date de convocation :
20/04/2011

Date d'affichage :
03/05/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 17
- votants : 17

Le VINGT HUIT AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix huit heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude HOARAU, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude GIRERD (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Michel POUGET (remplacé par M. Michel PEQUIGNOT), M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : BASSIN D'APPRENTISSAGE FIXE (BAF) – CHOIX DE LA SOCIETE DE MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE

Monsieur Philippe FROMENT, Président de la Commission Affaires Scolaires et Sportives, expose à l'Assemblée que par délibération du 6 avril 2011, le Conseil Communautaire a lancé la consultation pour la maintenance préventive et corrective du BAF pour les quatre années à venir.

Suite à la Commission d'Appel d'Offres du 19 avril dernier, la société VEOLIA EAU a été retenue pour un montant forfaitaire annuel de 41 519,14 € TTC pour la maintenance préventive.

Les tarifs de la maintenance corrective, sont indiqués dans le bordereau de prix unitaire du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de confier la maintenance préventive et corrective du BAF à la Société VEOLIA EAU, sis 499, rue de la Juine, 45160 Olivet,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou Monsieur le Vice Président délégué, à signer, au nom de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin, le marché à conclure avec la Société VEOLIA, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-43

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 AVRIL 2011

Date de convocation :
20/04/2011

Date d'affichage :
03/05/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 17
- votants : 17

Le VINGT HUIT AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix huit heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude HOARAU, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude GIRERD (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Michel POUGET (remplacé par M. Michel PEQUIGNOT), M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE LA FERTE SAINT-AUBIN

M. le Président informe l'Assemblée que suite à la réorganisation des Services municipaux fertésiens, il s'avère qu'à compter du 1^{er} juin 2011, il sera opéré quelques changements au sein de la convention annuelle de mise à disposition des agents municipaux auprès des Services communautaires.

De plus, suite à l'affectation d'un agent de la restauration scolaire au sein des services culturelles de la ville et dans la perspective du départ à la retraite d'un second agent à compter du 1^{er} juillet 2011, il convient de modifier le montant du remboursement opéré par la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin sur le service de la restauration scolaire.

NOM	Prénom	Grade	% Mise à disposition	REVERSEMENT A LA COMMUNE DE LA FERTE ST AUBIN	Modification proposée à compter du 1 ^{er} mai 2011	Modification budgétaire
DIRECTION GENERALE DES SERVICES						
SALAÜN	Fabrice	Attaché Principal Territorial	35,00%	26 344,15 €		
MARCHAND	Nelly	Rédacteur Territorial	35,00%	12 367,40 €	-35%	- 8 244,93 €
LEMAIRE/PIERRE	Valérie/Nadine	Adjoint adm. de 2 ^{ème} classe		12 367,40 €	35%	+ 8 244,93 €
PASCAULT	Thierry	Ingénieur Territorial	20,00%	13 936,00 €		
FINANCES – MARCHES PUBLICS						
DEMETZ	Patricia	Adjoint adm. Ppl de 2ème cl	70,00%	21 635,60 €	55%	-4 636,20 €
LALANDE	Stella	Attaché Territorial	15,00%	7 691,70 €		
FAVARON	Karen	Rédacteur Territorial	25,00%	8 343,00 €		
TRANSPORTS SCOLAIRES						
ROUSSEAU	Corinne	Rédacteur Territorial	50,00%	18 358,00 €		
RESSOURCES HUMAINES						
BYLOKOW	Sandrine	Rédacteur Territorial	15,00%	6 872,70 €		
KRAETKE	Christa	Adj. Techn de 2ème classe	8,22%	2 187,49 €		
KRAETKE	Christa	Adj. Techn de 2ème classe	6,84%	1 820,25 €		

CYB						
PINTO	Rémi	Adjoint d'animation de 2ème c	60,00%	14 221,80 €		
DIRECTION DE L'ANIMATION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE						
Transfert gestion du portage des repas à la MASS					15%	4 636,20 €
RESTAURATION SCOLAIRE						
Avenant n°2				49 900,00 €	34 900 €	-15 000 €
BAF						
Mise à disposition maîtres nageurs				36 000,00 €		
TOTAL				219 678,09 €		-15 000 €
* Charges patronales comprises						

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

ADOpte le dispositif rappelé ci-dessus et **AUTORISE** son Président à signer ledit avenant n° 1 à intervenir à ce titre avec M. le Maire de La Ferté Saint-Aubin.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-44

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 AVRIL 2011

Date de convocation :
20/04/2011

Date d'affichage :
03/05/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 17
- votants : 17

Le VINGT HUIT AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix huit heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude HOARAU, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude GIRERD (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Michel POUGET (remplacé par M. Michel PEQUIGNOT), M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Considérant que suite à la parution du décret 2011-67 en date du 18 janvier 2011 modifiant le décret 88-976 du 13/10/1988 relatif à certaines positions des fonctionnaires hospitaliers qui dispose que lorsque le corps ou l'emploi d'accueil ouvre droit à pension de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales ou à pension du code des pensions civiles et militaires de retraite de l'Etat, le détachement est prononcé à équivalence de grade et à l'échelon comportant un indice égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui dont l'intéressé bénéficie dans son grade d'origine, il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs,

Par conséquent, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Ancienne situation				Nouvelle situation			
Cadre d'emplois	Grade	Eff	H/s	Cadre d'emplois	Grade	Eff	H/s
Educateurs de Jeunes Enfants	Educateur de jeunes enfants	1	35	Educateurs de Jeunes Enfants	Educateur de jeunes enfants	0	35
	Educateur Chef de jeunes enfants	0	35		Educateur Chef de jeunes enfants	1	35

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE les dispositions susmentionnées.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-45

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 AVRIL 2011

Date de convocation :
20/04/2011

Date d'affichage :
03/05/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 17
- votants : 17

Le VINGT HUIT AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix huit heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude HOARAU, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude GIRERD (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Michel POUGET (remplacé par M. Michel PEQUIGNOT), M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : DELIBERATION MODIFICATIVE DU PRIX DE VENTE DES PARCELLES DE LA ZAE LA CHAVANNERIE II

Mme Martine BORG, Présidente de la Commission Aménagement de l'Espace, Développement Economique, rappelle à l'Assemblée que, par délibération du 9 mars 2010, le prix de vente au m² a été fixé à 12 €, soit pour les 49 480 m² constructible une recette prévisionnelle de 593 760 €.

Dans la cadre de la création du budget annexe ZAE LA CHAVANNERIE II en 2010, la recette prévisionnelle inscrite était de 600 130 € (somme servant de base aux services fiscaux pour la TVA) comprenant à la fois les terrains constructibles et la zone non aedificandi.

Or le prix de vente du terrain sur cette zone non constructible de 3 185 m² est estimé par les Domaines à 2 €/m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

FIXE, en sus des 12 €/m² en zone constructible, à 2 €/m² le terrain en zone non aedificandi de la ZAE La Chavannerie II.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-46

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 AVRIL 2011

Date de convocation :
20/04/2011

Date d'affichage :
03/05/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 17
- votants : 17

Le VINGT HUIT AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix huit heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude HOARAU, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude GIRERD (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Michel POUGET (remplacé par M. Michel PEQUIGNOT), M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT M. LE PRESIDENT A SIGNER LA NOUVELLE CONVENTION D'UTILISATION DE LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS DU DEPARTEMENT DU LOIRET

M. le Président informe l'Assemblée que suite au nouvel appel d'offres lancé par le Conseil Général du Loiret attribuant le marché au prestataire « AWS », il convient de l'autoriser à signer la nouvelle convention d'utilisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

La présente convention organise les modalités d'ouverture de l'accès à la plateforme de dématérialisation du Département au profit de la Collectivité signataire.

A compter de la signature de la présente, le Département s'engage à ouvrir à la Collectivité un accès gratuit à la plateforme de dématérialisation AWS-Achat pour ses marchés formalisés et ses marchés passés selon la procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

AUTORISE son Président à signer ladite convention à intervenir avec le Monsieur le Président du Conseil Général du Loiret.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-47

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 AVRIL 2011

Date de convocation :
20/04/2011

Date d'affichage :
03/05/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 17
- votants : 17

Le VINGT HUIT AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix huit heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude HOARAU, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude GIRERD (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Michel POUGET (remplacé par M. Michel PEQUIGNOT), M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : DELIBERATION POUR AUTORISER M. LE PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (VIDANGES, NETTOYAGES ET CURAGES)

M. Hervé NIEUVIARTS, Président de la Commission Environnement et Cadre de Vie, informe l'Assemblée qu'il s'agit de mettre en place avec les Communautés de Communes du Val d'Ardoux et de Val Sol, une procédure unique pour la désignation d'un prestataire chargé de la prestation d'entretien des installations d'assainissement non collectif des usagers des SPANC résidant sur leurs territoires.

A ce titre, il est proposé la constitution d'un groupement de commandes.

Les groupements de commandes ont pour but la coordination et le regroupement des achats de plusieurs acheteurs. Ils visent ainsi tout à la fois à permettre des effets d'économie d'échelle, et une mutualisation des procédures de passation des marchés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

AUTORISE son Président à signer la convention à intervenir à ce titre avec les Présidents des Communautés de Communes du Val d'Ardoux et de Val Sol, telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-48

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 AVRIL 2011

Date de convocation :
20/04/2011

Date d'affichage :
03/05/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 17
- votants : 17

Le VINGT HUIT AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix huit heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude HOARAU, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude GIRERD (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Michel POUGET (remplacé par M. Michel PEQUIGNOT), M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : DELIBERATION POUR AUTORISER M. LE PRESIDENT A LANCER LA CONSULTATION POUR L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (VIDANGES, NETTOYAGES ET CURAGES)

M. Hervé NIEUVIARTS, Président de la Commission Environnement et Cadre de Vie, informe l'Assemblée que les Communautés de Communes du Canton de LA FERTE SAINT-AUBIN, du VAL D'ARDOUX et de VAL SOL, ont notamment comme compétences, aux termes de leurs statuts, la mise en place d'un service de contrôle des installations individuelles d'assainissement (SPANC), et la création de la redevance afférente au financement de ce service.

Parmi les missions du service, outre la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages pour les installations nouvelles ou réhabilitées et la vérification périodique du bon fonctionnement de toutes les installations, les Communautés de Communes ont pris comme compétences facultatives l'entretien des installations.

C'est sur cette base qu'une concertation s'est engagée entre les différents acteurs limitrophes géographiquement et concernés par cette problématique afin d'apporter un nouveau service à leurs administrés (environ 1 360 installations pour la Communauté de Communes du Canton de LA FERTE SAINT-AUBIN, 780 installations sur la Communauté de Communes du VAL D'ARDOUX et 1 500 installations sur la Communauté de Communes de VAL SOL).

Suite à une réunion de travail avec les deux autres EPCI, le 6 avril dernier, il a été décidé de lancer une consultation au travers d'un groupement de commandes nouvellement constitué. Il est précisé que le marché actuel arrive à échéance le 1^{er} juillet 2011 pour les Communautés de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin et du Val d'Ardoux et au 1^{er} mai 2012 pour la Communauté de Communes de Val Sol.

Le présent marché a donc pour objet le choix d'un prestataire pour l'entretien des installations d'assainissement non collectif des usagers des SPANC de la Communauté de Communes du Canton de LA FERTE SAINT-AUBIN, de la Communauté de Communes du VAL D'ARDOUX et de la Communauté de Communes de VAL SOL.

La Communauté de Communes du Canton de LA FERTE SAINT-AUBIN, désignée comme coordonnateur du groupement de commandes, a pour mission d'organiser les opérations de sélection du prestataire, chaque Communauté de Communes s'engageant conformément à l'article 8-II du code des marchés publics, à signer avec le prestataire retenu un marché à hauteur de ses besoins propres.

Dans ce cadre, le présent marché a pour objet de définir le service que devra fournir le prestataire pour le groupement afin de gérer :

- Les 1 360 installations de la Communauté de Communes du Canton de LA FERTE SAINT-AUBIN,
- Les 780 installations de la Communauté de Communes du VAL D'ARDOUX,
- Les 1 500 installations de la Communauté de Communes de VAL SOL.
-

Il est en outre précisé que seuls deux des trois SPANC (Communautés de Communes du CANTON DE LA FERTE SAINT-AUBIN ET DU VAL D'ARDOUX) seront opérationnels au lancement du marché le 1^{er} juillet 2011. Le SPANC de la Communauté de Communes de VAL SOL sera intégré dans le marché au mieux le 1^{er} mai 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

AUTORISE son Président à lancer la consultation à ce titre et à signer les pièces afférentes, nécessaires au bon déroulement de la procédure.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-49

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 AVRIL 2011

Date de convocation :
20/04/2011

Date d'affichage :
03/05/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 17
- votants : 17

Le VINGT HUIT AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix huit heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude HOARAU, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude GIRERD (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Michel POUGET (remplacé par M. Michel PEQUIGNOT), M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (VIDANGES, NETTOYAGES ET CURAGES)

Monsieur le Président informe l'Assemblée que selon l'article 5.3 Commission d'appel d'offres de la convention susmentionnée, il est précisé que « la commission d'appel d'offres qui interviendra dans le cadre des procédures de publicité et de mise en concurrence nécessaires à la passation des marchés publics sera composée comme suit :

- le Président de la Communauté de Communes, coordonnatrice du groupement, sera Président de droit de cette commission et il sera accompagné par :
- un membre titulaire (à voix délibérative) et un membre suppléant (présent mais n'ayant pas voix délibérative) par collectivité locale émanant de leur commission d'appel d'offres et élus parmi ses membres à voix délibérative,

Seront également convoqués aux réunions de la commission d'appel d'offres du groupement le représentant de la DGCCRF et le comptable de chacun des membres du groupement. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

NOMME :

- M. Hervé NIEUVIARTS, en qualité de membre titulaire,
- M. Jean-Frédéric OUVRY, en qualité de membre suppléant,

pour représenter la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin, au sein de la CAO de ce Groupement de commandes.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-50

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 AVRIL 2011

Date de convocation :
20/04/2011

Date d'affichage :
03/05/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 17
- votants : 17

Le VINGT HUIT AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix huit heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude HOARAU, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude GIRERD (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Michel POUGET (remplacé par M. Michel PEQUIGNOT), M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : DESIGNATION DE DEUX MEMBRES AU SEIN DU COMITE DE COORDINATION ET DE SUIVI DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (VIDANGES, NETTOYAGES ET CURAGES)

Monsieur le Président informe l'Assemblée que dans le cadre du suivi des marchés passés au travers du groupement, il est créé au sein de celui-ci un comité de coordination et de suivi composé de deux représentants de chaque membre, soit six membres.

Le comité sera présidé par le Président de la Communauté de Communes du Canton de LA FERTE SAINT-AUBIN.

Le comité se réunit au moins une fois par an et au moins une fois avant le lancement des procédures de passation des marchés publics et une fois après analyse des offres déposées dans le cadre des mêmes procédures et avant le choix du cocontractant.

Le comité peut également se réunir sur demande écrite de son Président, adressée à chacun des membres du groupement et également à la demande de la majorité de ses membres.

Les convocations sont adressées par le Président et accompagnées d'un ordre du jour, et de tout document que le Président juge utile de joindre.

Le Président organise et dirige les séances. Il peut désigner un autre représentant à cet effet, pour le substituer temporairement ou en permanence dans ses fonctions. Il peut reprendre ses fonctions à tout moment après les avoir déléguées.

Le comité se réunit sans quorum. Un représentant absent peut toutefois donner mandat à un autre représentant pour le représenter. Un représentant ne peut donner et recevoir qu'un seul mandat.

Les représentants sont tenus à une obligation de confidentialité vis-à-vis de toutes les informations relatives aux marchés publics, spécialement durant le déroulement des procédures de publicité et de mise en concurrence.

Le comité de coordination et de suivi a pour mission de permettre aux membres du groupement de suivre la passation et l'exécution des marchés publics, et de prévoir les conditions éventuelles d'évolution de ces marchés.

Les membres du groupement y font part de leurs observations et de l'ensemble de leurs demandes au Coordonnateur dans ce cadre.

Le comité instruit toute question qui lui est soumise par son Président ou l'un des représentants des membres, notamment les avenants éventuels à la présente convention.

L'absence de saisine du comité n'entache toutefois pas d'irrégularité un avenant à la présente convention.

Il peut émettre un avis notamment sur les questions suivantes :

- choix du type de marché public, choix de la procédure de passation appliquée,
- choix du cocontractant à l'issue des procédures de passation des marchés publics,
- modification des marchés publics par avenant,
- résiliation des marchés publics,
- modification de la présente convention constitutive.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les avis du comité de suivi et de coordination ne lient pas le Coordonnateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

NOMMME :

- M. Hervé NIEUVIARTS, en qualité de membre titulaire,
- M. Jean-Frédéric OUVRY, en qualité de membre titulaire,

pour représenter la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin, au sein du comité de coordination et de suivi de ce Groupement de commandes.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-51

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 AVRIL 2011

Date de convocation :
20/04/2011

Date d'affichage :
03/05/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 17
- votants : 17

Le VINGT HUIT AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix huit heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude HOARAU, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude GIRERD (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Michel POUGET (remplacé par M. Michel PEQUIGNOT), M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : DELIBERATION POUR AUTORISER M. LE PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION POUR LA REALISATION DE CONTROLE DE DIAGNOSTIC ET DE BON FONCTIONNEMENT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARDOUX

Monsieur Hervé NIEUVIARTS, Président de la Commission Environnement et Cadre de Vie, informe l'Assemblée que dans le cadre des dispositions de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant obligation d'intégrer aux actes de vente immobilière un rapport de visite de l'installation d'assainissement non collectif de l'immeuble concerné datant de moins de 3ans, il est proposé à l'assemblée que le SPANC de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin apporte son concours à la Communauté de Communes du Val d'Ardoux pour la réalisation des contrôles requis.

Par ailleurs, lors de la réalisation de contrôle de diagnostic et de bon fonctionnement fait à l'origine sur le territoire, une quarantaine de pavillons n'ont pas été contrôlés. Il est proposé par l'intermédiaire de cette convention de combler cette lacune.

Cette assistance interviendra sur demande expresse du vendeur auprès de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux qui sollicitera le SPANC de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin pour intervenir.

L'objet du contrôle a pour objectif de vérifier que la filière d'assainissement non collectif concernée par la vente ne présente pas de risques sanitaires ou de pollution et que celle-ci est conforme aux dispositions de l'arrêté du 7 septembre 2009, fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif.

En contrepartie de ces prestations réalisées par le SPANC de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin, la Communauté de Communes du Val d'Ardoux s'engage à verser au SPANC le montant de 140 € TTC par installation visitée.

Le montant global correspondant à l'ensemble des prestations effectuées durant le trimestre sera facturé au service financier de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux qui ne pourra se prévaloir du non recouvrement de la redevance auprès de ses usagers pour en effectuer le paiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

AUTORISE son Président à signer ladite convention à intervenir avec le Président de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux à ce titre.

Le Président
Xavier DESCHAMPS

COMMUNAUTE de COMMUNES
du CANTON de LA FERTE SAINT-AUBIN
- LOIRET -

n° 11-52

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 AVRIL 2011

Date de convocation :
20/04/2011

Date d'affichage :
03/05/2011

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 17
- votants : 17

Le VINGT HUIT AVRIL DEUX MILLE ONZE à dix huit heures, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Mairie de La Ferté Saint-Aubin, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la Présidence de M. Xavier DESCHAMPS, Président de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Présents : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude HOARAU, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET, M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE, M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel PEQUIGNOT, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

Absents excusés : M. Claude GIRERD (remplacé par M. Claude HOARAU), Mme Manuela CHARTIER (remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY), M. Marc BRYNHOLE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Michel POUGET (remplacé par M. Michel PEQUIGNOT), M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Secrétaire de séance : M. Philippe FROMENT

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (CLIC) TDA

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que la composition du CLIC TDA a été fixée par arrêté préfectoral du 21 mai 2008. Conformément aux dispositions de l'article 4 de cette décision, les membres sont nommés pour 3 ans renouvelables. Le mandat des membres du CLIC susvisé arrive à échéance en mai prochain. Il convient donc de procéder au renouvellement complet de la composition de ce CLIC. La Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin est représentée par Mme Martine BORG, Présidente de la Commission aménagement de l'espace et développement économique, au sein du collège « collectivités territoriales ».

Il est demandé avant le 1^{er} juin de délibérer sur le renouvellement du représentant de l'EPCI au sein du CLIC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

NOMME Mme Martine BORG comme représentante de la collectivité au sein du CLIC TDA.

Le Président
Xavier DESCHAMPS